



## Travaux sous ma fenêtre de 6h30 à 21h

Par **oxy**, le **30/07/2016** à **17:40**

J'ai emménagé dans mon nouvel appartement fin mai 2016. Un mois plus tard, des travaux commençaient juste sous ma fenêtre (forage, pose de ciment, engins de chantier...). Les ouvriers commencent parfois à 6h30 et terminent à 21h. Entre 6h30 et 21h, j'ai les murs de mon appartement qui tremblent, et impossible de me reposer lors de mon jour de repos (le jeudi). Etant en plus au premier étage, le bruit est insupportable. Les travaux doivent encore durer un mois et demi minimum, du lundi au samedi soir.

J'ai donné mon préavis à cause du bruit (beaucoup de passages aussi la nuit) et quitte cet appartement en octobre. Avant cela, j'avais demandé à l'agence s'il était possible de poser du véritable double vitrage (en ce moment je n'ai qu'une fine fenêtre posée sur une autre et qui ne protège pas du bruit) ou simplement des volets. L'agence m'a répondu qu'ils ne voyaient pas ce qu'ils pouvaient faire, et qu'ils avaient fait suivre mon mail aux propriétaires. Je n'ai aucune nouvelle.

N'étant pas le seul souci que j'ai dans cet appartement (douche qui passe du chaud au froid, plaques électriques qui ne chauffent pas assez pour faire bouillir l'eau, cage d'escalier plus qu'insalubre, fenêtre qui ne ferme pas dans la chambre : problème signalés à l'agence à chaque fois), je voulais savoir si juridiquement je pouvais faire quelque chose. Tous les locataires à l'exception d'une voisine ont déserté cet immeuble. Ce bruit perpétuel me fatigue énormément, d'autant plus que j'ai commencé un nouveau travail et que j'ai besoin de repos. Merci beaucoup d'avance pour votre réponse.